

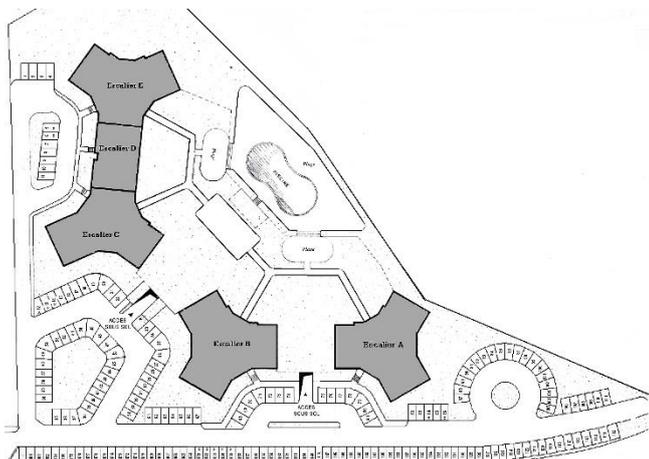
## Informations factuelles sur l'historique et l'état actuel des défenses contre les inondations pour la copropriété **Le Riou de l'Argentière**.

### **La résidence :**

Notre copropriété est constituée de trois bâtiments, dont deux avec une seule cage d'escalier et le troisième comportant trois cages d'escaliers. Nous parlons donc couramment de 5 entités baptisées A, B, C, D et E, sur un maximum de 9 étages (une ou deux cages d'ascenseur par entités), pour un ensemble de 451 lots d'habitations du studio de 19 m<sup>2</sup> à des regroupements de lots de plus de 130 m<sup>2</sup>.

Une piscine et un grand parking extérieur complètent la propriété close sur tous les côtés avec un portail automatique pour les véhicules et trois portillons pour les piétons.

Un parking en sous-sol partagé avec les caves l'ensemble de la superficie de l'emprise des bâtiments y compris la machinerie de la piscine et la chaufferie (chauffage et sanitaire collectifs) alimentée par le réseau de gaz de ville ainsi que l'arrivée de l'énergie électrique. Ce parking est accessible à partir du parking extérieur via deux rampes d'accès fermées par deux grandes portes automatiques.



### **Historique :**

En 2015 et 2019, les inondations qui ont touchées l'ensemble de la commune de Mandelieu la Napoule et plus particulièrement les secteurs de Ninelle et de Cannes Marina ont eu un impact important sur les sous-sols de notre copropriété.

Les caves, la chaufferie ont été noyées, ainsi qu'une partie du parking extérieur qui est en contrebas vis-à-vis des appartements du rez-de-chaussée.

Aucun dégât n'a été déploré dans les habitations. Le jardin et la piscine étant surélevés, n'ont pas été non plus impactés.

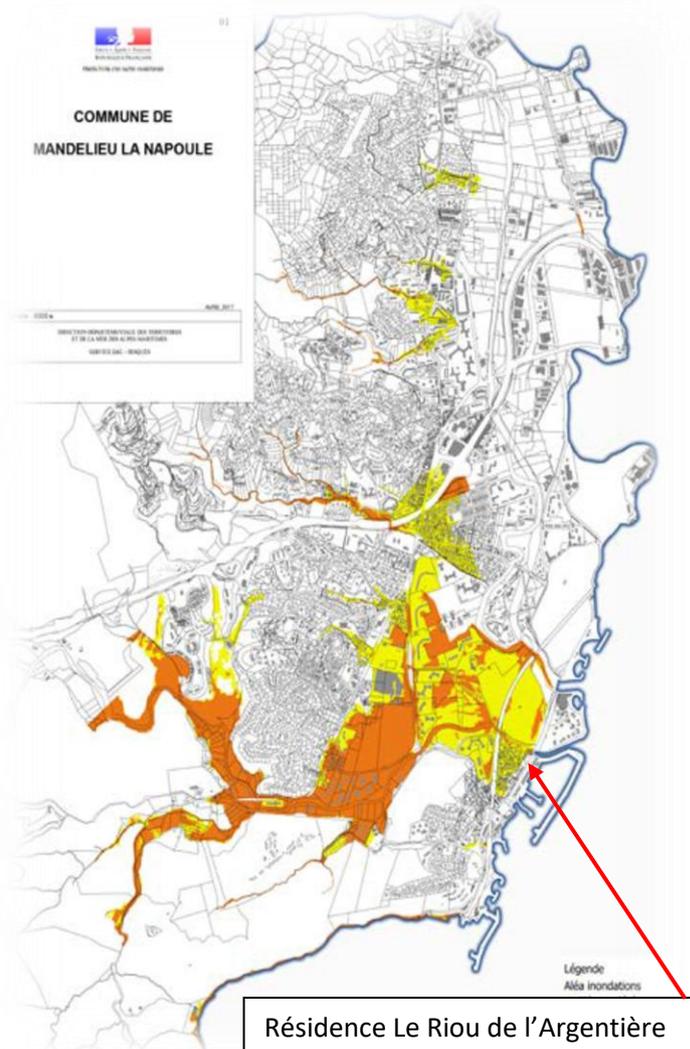
Déclarés en « Catastrophe Naturelle » les dossiers d'indemnisations ont porté très largement sur la réfection des caves, le remplacement de la chaufferie et certaines cages d'ascenseur.

### **Les travaux PPRI :**

Après ces événements, les pouvoirs publics et surtout la mairie ont travaillé sur la mise en place de moyens de défense passifs et actifs.

Ils ont fait appel au fond Barnier pour permettre à toutes les copropriétés concernées d'investir pour leur mise en sécurité.

Après de longs mois d'étude et de tergiversations administratives, la municipalité, l'Agglomération de Communes Cannes Pays de Lérins (CACPL), l'Agence de l'Eau, les Voies Navigables de France, etc., ont mis en place plusieurs mesures :



Nettoyage des collecteurs, remplacements des pompes, enrochement des rives, curages des canaux et du port du Riou, système d'alerte de la population, coordination police/gendarmes/pompiers etc. Chaque copropriété s'est vu proposer d'investir dans des batardeaux pour supprimer le risque d'inondations des sous-sols.

Un marché de 38 batardeaux a été passé, pour protéger les copropriétés concernées sur la commune dont deux pour nos deux entrées d'accès véhicules au parking sous-sol.

La CACPL a investi 20M€ dans les travaux dont 7.8 M€ pour les batardeaux permettant le financement de ceux-ci à 80 %, 20 % restant à la charge des copropriétés.

Pour le Riou de l'Argentière, la mairie a déboursé 378 K€, dans les travaux suivants :

- Rehausse des murs des rampes d'accès au parking en sous-sol.
- Installation de deux batardeaux d'une hauteur de 1.20 mètres (relevage automatique sans action ni décision humaine ni force en dehors de l'eau de ruissellement).
- Rehausse des 40 bouches d'aération des sous-sols.
- Mise en place de pompes de relevage en double alimentations via le réseau Enedis et via nos propres groupes électrogènes surélevés.

Vous trouverez ci-dessous les photos prises lors de ces travaux.

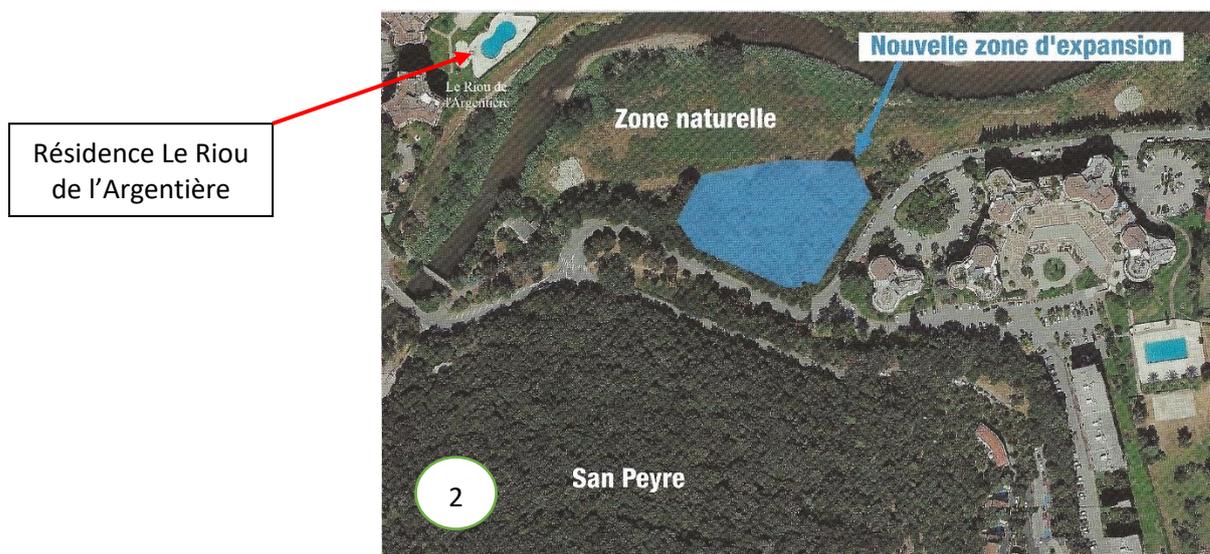
En 2022, pour renforcer la défense passive contre les inondations, la municipalité s'est portée acquéreur d'un terrain de 14 hectares voisin de notre copropriété afin d'en faire à très court terme une zone préventive d'expansion des eaux (1).

Un autre bassin d'expansion est prévu sur la rive droite du Riou en face de la copropriété (2),



Ces dernières mesures du PPRI s'inscrivent dans un plan pluriannuel urgent pour la commune.

En ce qui nous concerne, tous les travaux de prévention pour la copropriété ont **tous** été réalisés avec la plus grande rigueur. La CACPL en a été le maître d'œuvre. Depuis 2015, le Conseil Syndical a œuvré sans relâche pour la sécurité des personnes et des biens de la résidence en engageant progressivement des travaux de protection. Cette sérénité retrouvée, nous sommes maintenant dans l'attente pour que les compagnies d'assurance nous accordent une prime raisonnable et réaliste, cela en pleine conscience du nouveau statut de notre copropriété.





Mise en œuvre des batardeaux entrées garage.



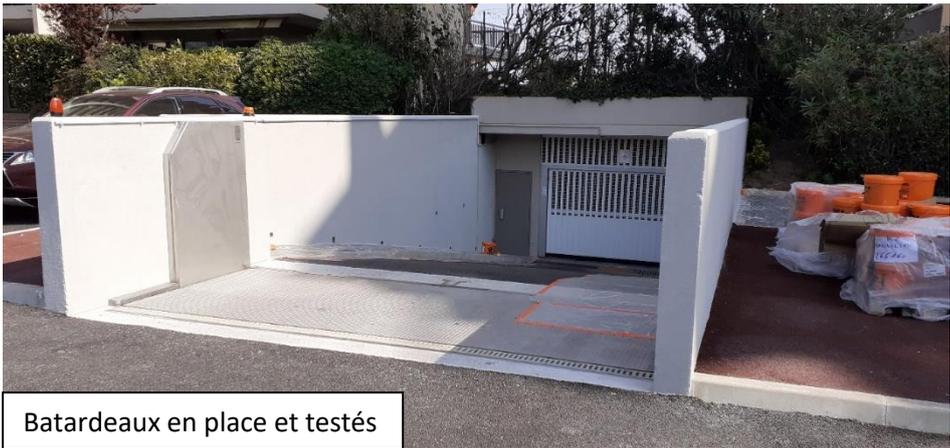
Rehaussement de toutes les aérations sous-sols.



2 grosses pompes de relevage supplémentaires



Raccordements EP



Batardeaux en place et testés